



INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE (IEM)

Tel : 04.73.62.76.00

L'IEM accueille des enfants, des adolescents ou de jeunes adultes, dont « la déficience motrice nécessite le recours à des moyens spécifiques, pour le suivi médical, les rééducations, l'éducation spécialisée, la formation générale et professionnelle afin de réaliser leur intégration familiale, sociale et professionnelle. »

Agréé par le ministère des affaires sociales, au titre des annexes XXIV bis, l' IEM dépend du secteur médico-social.



Un IEM de 45 places s'est ouvert à Romagnat en 1999

Il est géré par l'association « Les Enfants Des Cheminots » dont le siège est 3, Rue de la Prugne 63540 ROMAGNAT.

Directeur Général : M. RAUCROY Ivan

Médecin du service : Pascale LACOMBE

Chef du service éducatif : Nicolas GERBAL

Missions de l'I.E.M

- ✓ Dispenser les soins et les rééducations nécessaires.
- ✓ Assurer une éducation adaptée, favorisant l'épanouissement des résidents, le développement de leur personnalité et une autonomie maximale.
- ✓ Favoriser l'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Le personnel

Des personnes diplômées assurent les différentes tâches, les actions médicales et paramédicales, les actions éducatives et formatrices. Elles se répartissent en services :

✓ **Service éducatif**

Responsable : Nicolas GERBAL

✓ **Service médical et paramédical**

Responsable : Dr Pascale LACOMBE, Pédiatre

✓ **Service ré-éducatif**

Responsable : Hélène CHAPUT

✓ **Service social et psychologique**

Assistante sociale : Valérie DURENG

Psychologue : Florence CHARNAY

✓ **Service enseignant**

Responsable : Kalifa CHOUGRANI

Le personnel et la direction sont à la disposition des familles qui souhaitent un entretien.

Admission à l'I.E.M

Pour être définitive, la candidature de l'enfant doit remplir trois conditions :

- 1) Justifier d'un avis d'orientation de la MDPH.
- 2) Être retenue par l'institut suite à la visite de pré-admission.
- 3) Être couvert financièrement par un organisme de prise en charge.
- 4) Avoir signé le contrat de séjour renouvelé par tacite reconduction.

L'admission est confirmée par la direction de l'établissement.

La date d'entrée est décidée d'un commun accord avec le service, le médecin et la famille.

Un C.E.F.A. de 5 places s'est ouvert en janvier 2010 et un autre de 4 places + 1 place dans un appartement type F1 en mars 2012



(Centre d'Evaluation et de formation à l'autonomie)

C'est un lieu de vie et d'hébergement, un tremplin entre vie en collectivité et lien familial pour des jeunes de 16 à 20 ans, avec un handicap moteur. C'est un lieu d'apprentissage et de préparation à l'autonomie sociale et de vie quotidienne en même temps qu'un lieu d'accompagnement éducatif permettant de développer les potentialités de chacun.